

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S
SÉANCE DU 7 MARS 2023**

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

De la commune de FLOURENS

Séance du 7 mars 2023

Nombre de conseillers

L'an deux mille vingt-trois, le 7 mars à 18h30

En exercice 13

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

Présents 9

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie

Procurations 4

sous la présidence de M Didier CORTES, Vice-Président.

Votants 13

Date de la convocation : 01/03/2023

Date d'affichage de la convocation : 01/03/2023

Date d'affichage de la délibération :

Etaient présents : : M. Didier CORTES, Mme Bernadette FAURÉ, M. Philippe ARRUE, Mme Josette NOËL, M. Pierre NAVARRO, Mme Marie-Claire LABÉDAN, Mme Josette MARTINS, Mme Monique ROUTABOUL, Mme Nicole DUCOUSSO.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE a donné procuration à Mme Monique ROUTABOUL,

Mme Isabelle DICIANI a donné procuration à Mme Bernadette FAURÉ,

Mme Martine NOËL a donné procuration à M. Didier CORTES,

Mme Aurore MERVILLE-COMET a donné procuration à Mme Marie-Claire LABÉDAN.

Mme Bernadette FAURÉ a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2023-10 Validation du Compte de Gestion de l'exercice 2022

Exposé

Monsieur le Vice-Président rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

DÉCIDE :

De valider le Compte de Gestion de l'exercice 2022,

La délibération est adoptée à :

13

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Fait à Flourens, le 08/03/2023

Le secrétaire de séance,



Le Vice-Président,
Didier CORTES

